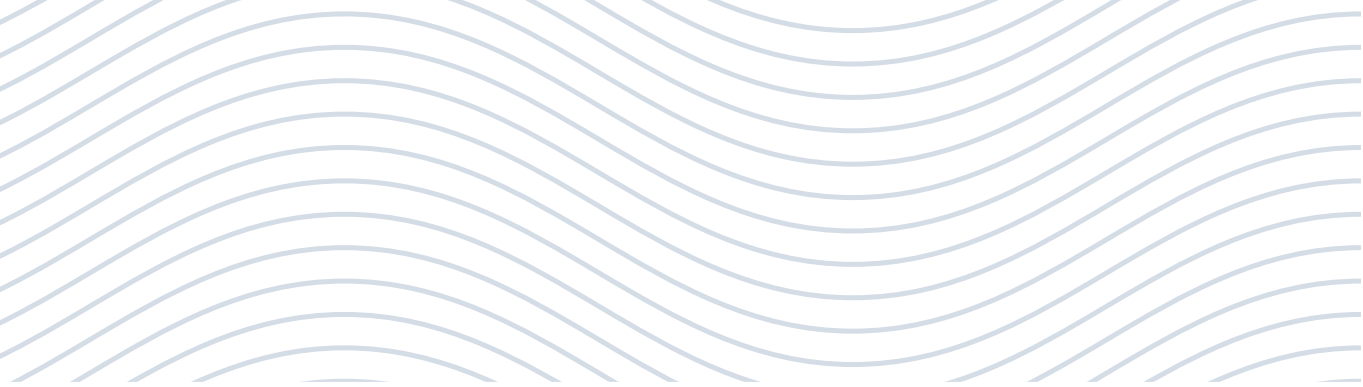


Résidence artistique petite enfance (0-3 ans)

Appel à candidature



sarreguemines



Sommaire

Contexte.....	3
Lieux de la résidence	4
Objectifs de la résidence	5
Publics concernés	5
Formats d'intervention.....	5
Disciplines artistiques	6
Modalités de la résidence	6
Critères d'éligibilité	6
Composition du dossier de candidature	7
Critères de sélection.....	7
Calendrier.....	7
Modalités de dépôt.....	8

Contexte

Signataire d'un Contrat Territorial d'Éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la DRAC Grand Est et l'Éducation nationale, la Ville de Sarreguemines (57), 20 000 habitants, développe une politique culturelle attentive à la petite enfance, considérant l'éveil artistique dès le plus jeune âge comme un levier fondamental de développement, de lien social et familial et de sensibilisation au monde.

En 2026, la Ville de Sarreguemines lance son premier appel à projet pour une résidence artistique dédiée aux enfants de 0 à 3 ans, en lien étroit avec les structures de la petite enfance.

Ces structures sont gérées sur le territoire sous forme de Délégation de Service Public (DSP) par deux collectivités :

La Ville de Sarreguemines

- Multi-accueil les Marmousets
- Halte-Garderie Le Petit Prince
- Service d'accueil familial La Marelle

La Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences

- Multi-accueil La Bulle enchantée
- Multi-accueil L'atelier des Lutins
- Relais parents-assistants maternels



Lieux de la résidence

La résidence se déroulera principalement dans deux structures.

La Bulle enchantée

Capacité d'accueil de la structure : 75 berceaux avec 5 espaces de vie

Effectif salarié : 24 salariées (3 à 4 professionnelles dans chaque espace de vie)

Espaces mis à disposition des artistes : un bureau dédié sera mis à disposition. Le coin repas est mutualisé avec l'ensemble de l'équipe.

Restauration : un repas est offert le midi. Les artistes ont également la possibilité d'apporter leur propre repas : un micro-ondes et un réfrigérateur sont disponibles sur place.

Horaires d'accueil de la structure : de 7h00 à 19h00

Le Marmouset

Capacité d'accueil de la structure : 46 enfants

Effectif salarié : 18 salariées

Espaces mis à disposition des artistes : une pièce « espace détente ».

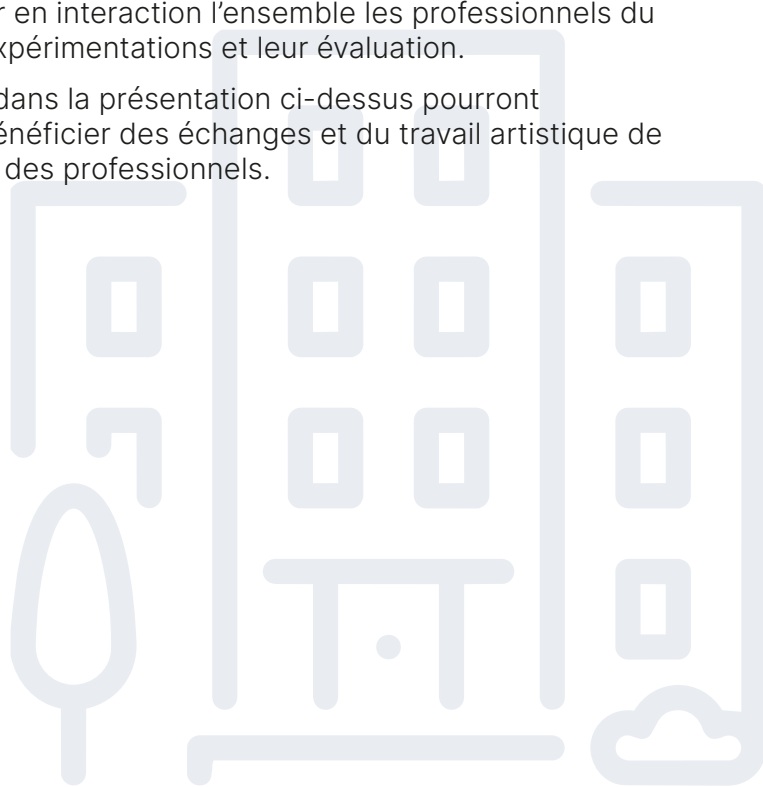
Restauration : possibilité de déjeuner sur place mais pas de cuisiner. Espace réduit : les équipes tournent sur le temps de pause.

Horaires d'accueil de la structure : de 7h30 à 18h30

Les autres structures Petite Enfance

Il existe une volonté locale de faire travailler en interaction l'ensemble des professionnels du secteur Petite Enfance et de partager les expérimentations et leur évaluation.

C'est pourquoi les autres structures citées dans la présentation ci-dessus pourront ponctuellement et de manière concertée bénéficier des échanges et du travail artistique de la résidence, à l'attention des enfants et/ou des professionnels.



Objectifs de la résidence

- Favoriser l'éveil sensoriel, émotionnel et artistique des tout-petits
- Permettre la rencontre entre artistes et professionnel(le)s de la Petite Enfance :
 - Co-construire un projet aux enjeux communs
 - Favoriser le partage par l'échange de pratiques, savoirs et savoir-faire
 - Favoriser l'échange entre professionnel(le)s de structures différentes
 - Renforcer la cohésion d'équipe
- Favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences, en proposant des formats d'intervention adaptés
- Renforcer le lien de confiance entre les parents et les professionnels
- Sensibiliser les parents à l'intérêt de l'éveil par la culture
- Soutenir la création artistique à destination du très jeune public

Publics concernés

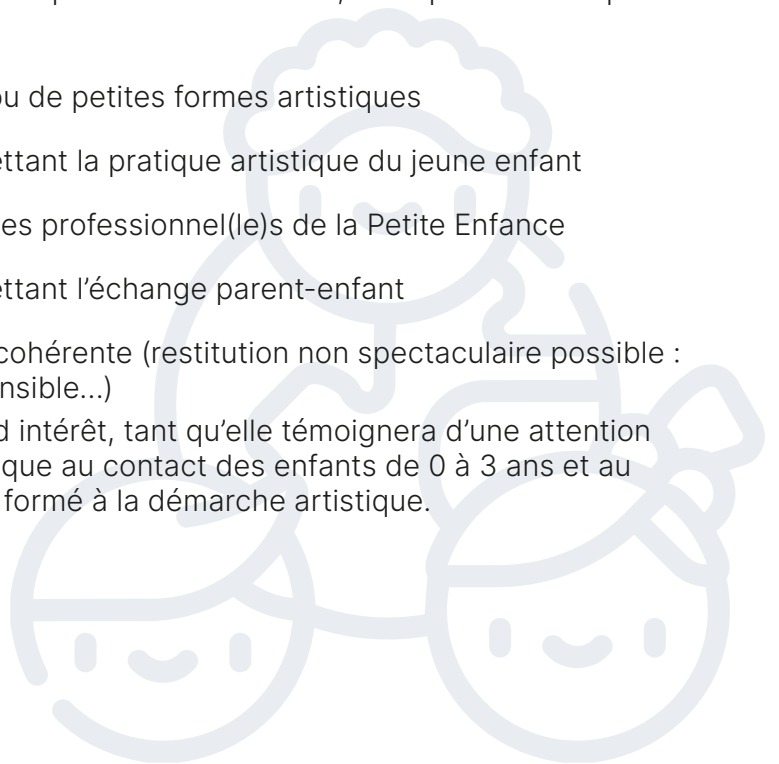
- Enfants de 0 à 3 ans
- Professionnel-le-s de la petite enfance
- Parents et familles (selon les modalités proposées par l'artiste)

Formats d'intervention

Plusieurs formes d'intervention sont attendues pour cette résidence, à adapter selon le profil du porteur de projet :

- Temps de présentation d'une œuvre ou de petites formes artistiques
- Actions de médiation artistique permettant la pratique artistique du jeune enfant
- Temps de sensibilisation / formation des professionnel(le)s de la Petite Enfance
- Actions de médiation artistique permettant l'échange parent-enfant
- Forme de restitution et/ou de clôture cohérente (restitution non spectaculaire possible : installation, temps partagé, présentation sensible...)

Toute proposition sera accueillie avec grand intérêt, tant qu'elle témoignera d'une attention particulière aux spécificités du travail artistique au contact des enfants de 0 à 3 ans et au travail de médiation avec du personnel non formé à la démarche artistique.



Disciplines artistiques

Toutes les disciplines artistiques sont éligibles, dès lors qu'elles sont adaptées au très jeune public, notamment :

- Spectacle vivant hors projets exclusivement musicaux, certaines structures bénéficiant déjà en 2026 d'actions d'éveil musical
- Arts plastiques et visuels
- Arts sonores
- Approches pluridisciplinaires

Modalités de la résidence

- Bourse versée : 10 000€ intégrant les frais artistiques et les défraiements
- Être véhiculé(s)
- Durée : 4 à 6 semaines fractionnables entre début octobre et fin novembre 2026 (durée minimale de présence fractionnée : du lundi au vendredi)
- Lieu(x) d'intervention : Multi-accueil Le Marmouset et Multi-accueil La Bulle enchantée, avec temps d'échanges et de visite des autres structures citées dans la présentation
- Pilotage, contact et coordination sur place : Diana HOFFMANN, Coordinatrice CTEAC et Élodie MATHI, Service Petite Enfance-Santé, Ville de Sarreguemines
- Résidence requérant une présence forte sur le territoire afin de permettre une véritable immersion et la création de liens avec les structures

Critères d'éligibilité

- Être artiste professionnel(le), seul ou en équipe, en activité de création, diffusé(e) ou édité(e) dans les réseaux professionnels ;
- Avoir mené un ou des projets antérieurs dans le domaine de la diffusion & de la médiation artistique et culturelle pour les 0 – 3 ans ;
- Être en mesure de justifier que les artistes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire ou au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes. Des pièces justificatives seront demandées au porteur de projet retenu.

Composition du dossier de candidature

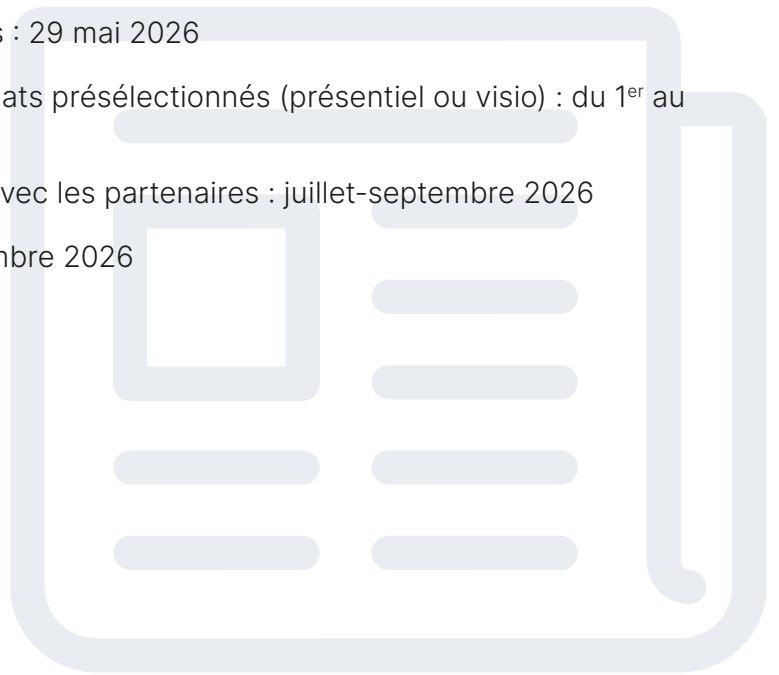
- CV de l'artiste / des artistes
- Dossier artistique / liens vers des supports visuels ou sonores (si disponibles)
- Une note d'intention
- Une description du projet de résidence avec propositions d'actions répondant aux formes d'intervention demandées
 - Une proposition budgétaire simplifiée pour 4 à 6 semaines d'intervention, 6 semaines et 10 000€ étant le cadre maximal accordé.
- En cas de besoins logistiques spécifiques, une fiche technique

Critères de sélection

- Qualité artistique et originalité du projet
- Pertinence de la démarche pour le très jeune public
- Capacité à travailler en lien avec les professionnel·le·s de la petite enfance
- Faisabilité du projet dans le contexte du territoire
- Expérience ou intérêt affirmé pour la petite enfance

Calendrier

- Diffusion de l'appel à projet : 31 mars 2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 29 mai 2026
- Entretien de sélection avec les candidats présélectionnés (présentiel ou visio) : du 1^{er} au 3 juillet 2026
- Repérages et construction du projet avec les partenaires : juillet-septembre 2026
- Période de résidence : octobre-novembre 2026



Modalités de dépôt

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à la coordinatrice du CTEAC de la Ville de Sarreguemines :

Madame Diana HOFFMANN

@ : hoffmann.diana@mairie-sarreguemines.fr

